

# « Communauté » libanaise en Afrique de l'Ouest

dimanche 7 octobre 2012, par [Xavier AUREGAN](#)

**Géopolitique de l'Afrique et du Proche-Orient. Cette étude de X. Aurégan analyse les présences libanaises en Afrique de l'Ouest sous l'angle historique (première partie) et géopolitique (seconde partie). Cette première partie présente notamment un carte inédite : Présence(s) libanaise(s) en Afrique de l'Ouest.**

DEPUIS PLUS d'un siècle, une « communauté » libanaise, autant intégrée qu'étrangère, s'est implantée en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de plusieurs générations de Syro-libanais, parfois stigmatisées ou exclues, mais paradoxalement recherchées et montrées en exemple. Les processus d'intégration de ces générations, singuliers et originaux, se sont également effectués selon plusieurs périodes précises, à forte connotation politique, et ce, sur le temps long. Victimes de représentations xénophobes ou encensés, ces Syro-libanais, « acteurs locaux étrangers », ont participé, vécu et observé le XXe siècle aux côtés des autochtones, de la création à la dissolution de l'AOF (Afrique Occidentale française 1895-1958), et jusqu'à l'entrée dans le XXIe siècle.

## I. Historicité des migrations libanaises en Afrique de l'Ouest

Il est possible de distinguer trois phases migratoires.



### La première phase migratoire (1870-1914)

Le premier « Libanais » [1] à s'installer en Afrique de l'Ouest aurait été Élias Khouri Younès, maronite originaire de Miziara (Nord du Liban) et défricheur. Il accoste en 1882 dans le Golfe de Guinée. À l'approche du XXe siècle, une trentaine de Libanais – alors sous domination ottomane – s'installent en Afrique de l'Ouest francophone. Leur migration s'inscrit dans un mouvement massif et continu de populations originaires du Nord du Liban (Mont Liban, de confession maronite). Malgré le soutien implicite de l'expédition française de 1860-1861 [2], les violences exercées par la communauté Druze incite un tiers de la communauté chrétienne à fuir le futur État libanais. Les premières émigrations libanaises vers l'Afrique sont toutefois des phénomènes accidentels : les centaines de milliers de Libanais ayant migré entre 1870 et 1914 se sont dirigés à plus de 80 % vers le continent américain (États-Unis, Canada, Argentine et Brésil).

En Côte d'Ivoire, le premier investissement libanais date de 1907, date à laquelle Saïd et Assad Mansour s'installent et fondent la Compagnie commerciale africaine. Au début du XXe siècle, seules quelques dizaines de migrants sont donc visibles en Afrique de l'Ouest, notamment en Guinée et au Sénégal.

## La deuxième phase migratoire (1918-1960)

Cette deuxième phase migratoire correspond à la création d'une nouvelle destination migratoire, d'un nouveau territoire d'accueil : l'Afrique de l'Ouest. Une AOF administrée par l'État français qui est également présent au Proche-Orient, dans l'État devenu autonome du « Grand Liban » [3], où il est chargé - selon le mandat de la Société des Nations à compter de 1920 - de la protection de la communauté maronite. Les Syro-libanais créent les premières industries de textile au Cameroun, celle de plastique à Conakry (Guinée), et diversifient leurs activités pour investir dans les plantations.

Toutefois, la proclamation du Grand Liban libéré du joug de l'Empire ottoman, au lendemain de la Première Guerre mondiale, ralentit l'émigration maronite. Cette dernière se perpétue faiblement en raison de plusieurs facteurs économiques dont la crise déjà mondialisée (Grande dépression de 1929), et la faiblesse économique du futur État libanais. Certains facteurs structurels favorisent toutefois les migrations internationales : l'essor et l'expansion des moyens de communication, d'information et de transport. Cependant, l'élément déterminant de l'émigration libanaise reste principalement le fait et la volonté de la puissance mandataire du Levant (la France). L'expansion coloniale en Afrique de l'Ouest exige un lourd investissement, tant en hommes qu'au niveau budgétaire. Afin d'encadrer les différents commerces (arachide, matières premières...), d'occuper les comptoirs et, *in fine*, d'effectuer un maillage de négociants et d'intermédiaires au sein de l'AOF, Paris trouve en ces Libanais les acteurs idoines. Leurs statuts d'intermédiaires les rendent indispensables aux administrateurs français, qui y voient non seulement le chaînon manquant entre les producteurs autochtones et les grandes maisons françaises, bordelaises et nantaises notamment, mais également (et finalement) une main-d'œuvre utile qui ne rechigne aucunement à encadrer directement les petits paysans locaux.

*« Par leur frugalité, leur ténacité, leur sens des affaires, ce sont des concurrents redoutables ; s'installant dans les lieux les plus reculés sans souci de confort, envoyant leurs camions automobiles sur des pistes invraisemblables, ils se collent au producteur indigène »* (Robequain, 1937 : 155).

Si, entre 1880 et 1914, la majorité des pionniers émigrant en Afrique de l'Ouest étaient donc maronites, ceux de la période 1918-1960 sont chiites et originaires du Sud-Liban (Tyr, Bent Jbail ou Nabatieh). La fixation et la protection de la population maronite par l'État français n'incitent plus celle-ci à l'émigration : les maronites jouissent effectivement d'un statut privilégié. En revanche, les populations syriennes, chiites et druzes, voient après l'éviction du roi Fayçal ibn Hussein [4], la proclamation du Grand Liban comme l'ablation du territoire syrien historique.

En 1938, au Sénégal, cette communauté syro-libanaise possède 75 % des établissements commerciaux et 10 % du bâti dakarois. Au Mali, via le chemin de fer Dakar-Koulikoro, plusieurs Libanais tentent leur chance dans le cuir ou la laine. Des produits vivriers marchands aux commerces de détail, les activités comme leur diffusion géographique sont singulières. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les étrangers d'origine libanaise en Afrique occidentale sont estimés à environ 17 000.

Puis l'époque des indépendances, en 1960, correspond, à l'arrivée de la troisième génération d'immigrants libanais.

## La troisième phase migratoire (1960-1990) et la communauté libanaise au XXI<sup>e</sup> siècle

L'indépendance du Liban (1943) n'a pas affecté durablement l'émigration libanaise vers l'Afrique occidentale. De la même manière, les enjeux de pouvoirs induits par les indépendances africaines francophones et les décolonisations respectives des années 1960 n'influent pas sur les capacités d'absorption des pays d'accueils (Sénégal, Côte d'Ivoire).

À Dakar, après la traite arachidière, une diversification des activités est sensible. Elle est tournée vers les professions libérales ou intellectuelles. Médecine, ingénierie, construction, import-export,

transformation... sont les filières et emplois occupés par les nouveaux migrants et descendants des premiers aventuriers. Cette évolution socioprofessionnelle est soutenue, par exemple, par l'éducation « française » dispensée dans les établissements dakarois.

Au début des années 1970, alors que le nombre de Libanais s'expatriant stagne, voire régresse, un évènement vient perturber durablement et profondément le jeune État libanais. La guerre civile (1975-1990) entraîne effectivement un exil massif. Durant le conflit, et outre les dommages humains et matériels inhérents (150 000 morts, 800 000 personnes déplacées), des centaines de milliers de départs se déroulent. L'insécurité du territoire libanais, les perspectives économiques aléatoires (emplois et opportunités raréfiées), le climat politique instable et les clivages religieux, politiques et sociaux, internes comme régionaux (Syrie, Palestine, Israël et Liban) sont plusieurs facteurs contribuant à l'émigration. Particulièrement touché, le Sud-Liban voit ainsi un flux continu et dense de jeunes Libanais trouver refuge en Afrique de l'Ouest : la Côte d'Ivoire et son « miracle économique » et le Sénégal notamment. Certains, à l'image des maronites fuyant la conscription ottomane avant la Première Guerre mondiale, cherchent à se soustraire de tout embrigadement militaire ou milicien.

En 1970, à Abidjan, la communauté libanaise compte environ 10 000 personnes. En 1979, elle double pour atteindre 20 000 puis 60 000 en 1987 (Document 1). À la même époque, au Sénégal, elle compte environ 30 000 personnes et environ 15 000 en Sierra Léone et au Nigéria. 80 usines des 800 que compte la Côte d'Ivoire appartiennent à des Libanais (Labaki, 1993 : 106).

À l'échelle régionale, ces acteurs libanais, devenus incontournables, contrôlent 80 % de la commercialisation du diamant et environ 60 % du commerce global sierra-léonais (Labaki, 1993 : 107). En Gambie, État peu touché par l'immigration, les centaines de ressortissants libanais, encouragés par les faibles tarifs douaniers, se sont spécialisés dans le commerce de réexportation vers les États sous-régionaux (Sénégal, Mali et Guinée). Au Sénégal, les Syro-libanais possèdent environ la moitié des petites et moyennes entreprises.

Document 1 : L'émigration des communautés libanaises en Afrique de l'Ouest

Année/État	Côte d'Ivoire	Sénégal	Mali	Sierra Léone	Nigéria	Gambie
1970	10 000	30 000	15 000	15 000	15 000	15 000
1979	20 000	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000
1987	60 000	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000
2011	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

Le tableau du document 1 montre que la présence des acteurs libanais en Afrique de l'Ouest est croissante. Seul le Mali a perdu plusieurs centaines de ressortissants libanais, essentiellement au profit du Sénégal. De fait, leur implantation fut profondément marquée par la guerre de 1975. En 2011, les statistiques faisant défaut pour de multiples raisons (crise ivoirienne, fiabilité des sources, recensements ne tenant pas compte des Libanais nationalisés...), la « communauté » libanaise en Afrique de l'Ouest peut être estimée à environ 400 000 personnes. L'amplitude est de 1 à 100 entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire.

L'émigration libanaise massive des décennies 1970 et 1980 ne s'est pas arrêtée, malgré les accords saoudiens de Taëf de 1989. Les dynamiques diasporiques entraînent toujours de nombreux départs vers un étranger perçu comme le gage d'une réussite socio-économique inconcevable à Beyrouth, Tripoli, Sidon ou Tyr. Entre 1974 et 2000, près d'un million de Libanais auraient émigré, dont 90 000 vers l'Afrique de l'Ouest. La diaspora libanaise dans le monde compterait en 2011 près de 8 millions de personnes (de nationalité ou d'origine) : c'est approximativement le double de la population totale du Liban.

Par leur nombre, leur attachement aux pays d'accueil et au territoire d'origine, leur influence économique, les représentations qu'ils créent et dont ils sont parfois victimes, les « Libanais d'Afrique » sont devenus une catégorie socio-économique distincte, atypique au sein des États de l'Afrique de l'Ouest, tributaires de leur présence. Souvent recherchée, parfois stigmatisée, la « communauté » libanaise est ainsi, et malgré elle, située dans un entre-deux social, économique, voire politique. Un statut particulier, malgré leur nationalité (sénégalaise, ivoirienne) ou plus exactement, leur binationalité, dont la France

maintient l'ambiguïté : en 2000, lors de l'élection présidentielle remportée par Abdoulaye Wade, Paris - comme Beijing - avait dépêché un navire dans le cas où les ressortissants français et libano-sénégalais se seraient trouvés confrontés aux violences postélectorales. Le parallèle avec les extraditions au large de Beyrouth, durant l'été 2006, est frappant.

Leur présence, voire la concurrence qu'ils imposent aux commerçants historiques locaux et informels (Maures, locuteurs dioula...) sont d'ailleurs source de conflits et de représentations desservant parfois cette communauté, organisée de manière hétérogène localement.

## II. L'organisation sociospatiale libanaise et les représentations induites par la présence libanaise

En filigrane des migrations, les réseaux migratoires imposent une lecture plus fine. Pour le Liban, entre 1940 et 1980, deux principales régions ou mohafazah d'émigration se dégagent : la Beqaa (Bekaa) et le Liban-Sud. Dans ces mohafazah, les cazas (districts) de Tyr (Sour) et de Zahleh ont été particulièrement actifs dans le phénomène global d'émigration libanaise, comme le mohafazah du Mont-Liban le fut au début du XXe siècle. Ces particularités se retrouvent donc assez logiquement dans les capitales ouest-africaines.

À Dakar par exemple, si la « communauté » libanaise n'est pas regroupée spatialement, telle une *lebanese town* - ce qui laisse présager d'une bonne intégration - l'organisation spatiale est plutôt le fait de « territoires de familles » (Taraf-Najib, Souha, 1995, p. 2). Il est donc commun qu'un immeuble associe à la fois l'activité commerciale, au rez-de-chaussée, et les appartements. Les premières générations de migrants s'organisèrent ainsi, et selon leur confession ou origine géographique. Dans l'imaginaire collectif libanais, la proximité entre le commerce et l'habitat créait un réel sentiment d'appartenance aux territoires - devenant de fait semi-privatisés. Si les dernières générations tendent davantage à s'extraire de ce mode de vie, en louant et/ou en acquérant un logement plus éloigné de leurs activités diversifiées et plus conforme à leurs attentes, l'identification aux territoires reste prégnante.

Contrairement à leurs homologues chinois, les commerçants libanais n'inscrivent que rarement leurs enseignes dans un caractère ethnique ou culturel : leurs commerces ne proposent pas de marquages visuels. Ni communautarisme, ni exclusion socio-économique, les boutiquiers libanais n'ont nul besoin de se démarquer de leurs semblables. En revanche, ils peuvent emprunter des dénominations surprenantes (*Foire de Chine* à Abidjan). La pratique de la langue française comme leur implantation pluridécennale ne justifient aucunement ces « symboles ethniques ».

Plusieurs hauts dirigeants africains - et malgré leurs relations personnelles et professionnelles avec la communauté libanaise - ont signifié leur opposition à l'implantation ostensible des migrants libanais [5]. Si les situations hétérogènes de ces États ne permettent aucune généralité, le *lebanese bashing* intervient régulièrement lors d'évènements ou circonstances défavorables aux pouvoirs en place. Crises économiques et sociales (Mali et Côte d'Ivoire), conflits endogènes (Ghana, Côte d'Ivoire), déclarations ayant pour objectif le soutien de certaines classes sociales (Sénégal et Guinée Équatoriale) sont ainsi plusieurs facteurs récurrents.

Au Sénégal, une campagne de presse est menée à l'encontre de la communauté libanaise entre 1945 et 1950 puis lors du conflit sénégal-mauritanien (1989-1991). En 1964 au Ghana, plusieurs commissions d'enquête (pour fraudes) concernent directement cette corporation commerçante. En 1979 au Libéria, leurs boutiques sont pillées. Au Gabon, Omar Bongo Ondimba, par voie de presse en 1985, dénonce « les semeurs de désordre et les voleurs » (*L'Express*, 24 octobre 2002) ; là encore, les boutiques libanaises, à Port-Gentil, sont incendiées... Bénin, Sierra-Léone, Nigéria, Guinée-Bissau... Les procès d'intention, à leur égard, sont nombreux. Enfin, en janvier 2001, en République démocratique du Congo, une dizaine de Libanais furent exécutés, en marge de l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila [6]. En tout état de cause, les chefs d'État ne sont pas les seuls à les critiquer.

La FENACCI [7] à Abidjan, critique le manque de transparence et l'absence de reconnaissance des commerçants libanais : ces derniers écriraient en arabe ou d'une manière illisible leurs bordereaux ; ils ne soutiennent pas la fédération et préfèrent se rattacher à leurs associations ; ils sont accusés de malversations, de corruption, ou de fraudes fiscales. Ils étaient pourtant nombreux en 2007 à manifester et baisser les rideaux avec les organisations ivoiriennes - ou en 2004 à Dakar avec l'UNACOIS [8]. Ils dénonçaient lors de ces deux grèves, la « concurrence déloyale » imposée par les Chinois.

En partie générées par leurs concurrents (organisations patronales, lobbies industriels), les critiques et condamnations peuvent être le fait de partis d'opposition (Sénégal ou Cameroun) ou, comme indiqué plus haut, du pouvoir lui-même. De même, elles peuvent être d'origine exogène. Ainsi, dès 1935, Jean Paillard, du Conseil supérieur des colonies, souhaite « l'interruption de l'invasion libanaise » (Bourgi, Albert, 2005, p. 151). En 1947, Maurice Voisin, rédacteur des *Échos d'Afrique*, dénigre leur comportement. La France, ses sociétés et ses représentants voient dans la seconde partie du XXe siècle la communauté libanaise comme un groupe économique concurrent qu'il convient de limiter, dans un contexte de perte d'influence. Cette dernière est caractérisée par les mouvements de libération nationale et par les politiques offensives dont font preuve les puissances étrangères et États émergents (Russie et Chine en particulier).

Trafics, concussion, communautarisme, racisme, etc. Les griefs à l'encontre des Libanais sont nombreux. *A contrario*, leur poids économique, leurs investissements et leur implication sociale et financière dans les sociétés civiles ouest-africaines provoquent la bienveillance et la mansuétude de l'ensemble des populations. D'une manière globale, leur niveau de vie s'est dégradé depuis la décennie 1990. Concurrences internes (la confrérie mouride sénégalaise, les locuteurs dioulas, les Maures, les commerçants chinois) et crises endogènes (Côte d'Ivoire principalement) ont affecté l'ensemble des « blancs d'Afrique ». L'image des Libanais est toutefois réhabilitée par plusieurs personnalités, dont Haïdar El Ali, ministre de l'écologie du Sénégal depuis avril 2012. Il indiquait, lors d'un entretien informel [9], toute la difficulté pour les Libanais à pouvoir revendiquer leur « culture » sénégalaise, dans une société où - et d'une manière synchronique - ils sont autant des citoyens que des étrangers.

Finalement, le dialogue suivant pourrait résumer à lui seul la situation des Libanais en Afrique de l'Ouest, soit, une double culture resucée :

« *La scène a pour théâtre la frontière ivoiro-ghanéenne.*

« *Papiers !* » *mâchonne le douanier.*

« *Nationalité ?* »

« *Libanaise* », *réplique le voyageur au teint clair.*

« *J'ai dit : "nationalité !"* », *beugle le gabelou.*

« *Libanais* », *insiste le fils du Cèdre, interloqué.*

*La réplique cingle : « Mais enfin, ce n'est pas une nationalité, c'est une profession ! »* [10].

\*

*Fin de la première partie. Deuxième partie publiée en novembre 2012.*

*Copyright Octobre 2012-Auregan/Diploweb.com*

---

## Plus

. **Voir la suite de cet article de Xavier Auregan, "« Communauté » libanaise en Afrique de l'Ouest. 2ème partie" [Voir](#)**

. **Voir un autre article de Xavier Auregan, "La Chine en Côte d'Ivoire : le double jeu" [Voir](#)**

. Voir un article de Gérard-François Dumont et Seydou Kanté, "Géopolitique du Sénégal : une exception en Afrique" [Voir](#)

. Voir un article de Patrice Gourdin, "Al Qaida au Sahara et au Sahel. Contribution à la compréhension d'une menace complexe" [Voir](#)

---

## P.-S.

Doctorant à l'Institut Français de Géopolitique - Université Paris VIII

---

## Notes

[1] Sont considérés comme Libanais les migrants historiques de l'actuel Liban et de l'actuelle Syrie ; les Libanais ayant acquis la nationalité sénégalaise ou ivoirienne par exemple, mais ayant gardé des liens forts avec leur pays d'origine, et les Libanais possédant la double ou triple nationalité (libanaise, française et sénégalaise par exemple).

[2] Qui oblige les Ottomans à accepter la création d'une entité autonome de droit international, le vilayet du mont Liban, d'une superficie de 6 500 km<sup>2</sup>, donc un « petit Liban » excluant notamment Beyrouth.

[3] Incluant les grandes villes et les deux plaines principales de l'est et du nord.

[4] Le roi Fayçal Ier, proclamé roi du royaume arabe de Syrie le 9 mars 1920, est invité à quitter le territoire syrien après l'entrée à Damas de l'armée française. Le 27 juillet, il s'exile, accompagné de son frère Zeïd.

[5] Au Ghana, après le coup d'État à l'encontre de Kwame Nkrumah en 1966, les Libanais furent évincés du commerce privé ; en Guinée Équatoriale, en 2008, le président Obiang Nguema souhaite « limiter » le nombre de Libanais, accusés d'avoir participé à la tentative de coup d'État de 2004 mené par Simon Mann ; par les monopoles d'État, Modibo Keïta (Mali) tenta de limiter l'influence des « étrangers » dans les principaux secteurs économiques d'alors (gomme arabique ou cuir) . Source : [express.fr](http://express.fr)

[6] Source : [digitalcongo.net](http://digitalcongo.net)

[7] Fédération nationale des commerçants de Côte d'Ivoire (études de terrain 2009 et 2010).

[8] Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (étude de terrain 2007).

[9] Dakar, février 2007.

[10] Source : [libanvision.com](http://libanvision.com)